

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
	- AFFAIRES GENERALES - =====				
1	A II a 2 - Constitution commission paritaire. A II b 2 - Conventions collectives - envois divers.	1950/1965 1964/1976			
2	A II a 2 - Fonctionnement commission paritaire A II b 3 - Conventions collectives.	1955/1969 1948/1969			
3	A II b 3 - Commissions mixtes polyculture.	1964/1966			
4	A II b 3 - Commissions mixtes polyculture.	1967/1969			
5	A II b 3 - Commissions mixtes polyculture.	1970/1er se- mestre 1973			
6	A II b 3 - Commissions mixtes polyculture.	2ème semes- tre 1973/ 1975			
7	A II b 3 - Commissions mixtes polyculture. .../...	1976/1978			

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
.../...					
8	A II b 3 - Commissions mixtes cultures spécialisées.	1957/1970			
9	A II b 3 - Commissions mixtes cultures spécialisées.	1971/1er semestre 1974			
10	A II b 3 - Commissions mixtes cultures spécialisées.	2ème semestre 1974/1976			
11	A II b 3 - Commissions mixtes cultures spécialisées.	1977/1978			
12	A II b 3 - Commissions mixtes forestières.	1951/1966			
13	A II b 3 - Commissions mixtes forestières.	1967/1978			
	A III a - Apprentissage.	1959/1968			
14	A III a - Apprentissage.	1962/1972			
15	A III a - Apprentissage.	1970/1976			
	.../...				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
.../...					
16	A III a - Apprentissage.	1962/1966			
17	A IV a 2 - S.M.I.G. et S.M.I.C.	1961/1971			
	A IV a 3 - S.M.A.G.	1961/1968			
	A IV a 4 - Commission paritaire départementale et commission départementale C.P.R.	1968/1975			
	A V a - Rapports accidents du travail et registre mises en demeure Logement.	1953/1972			
18	A VII a 2 - Section agricole départementale de conciliation.	1955/1978			
19	B I a 1 - Etats main-d'oeuvre agricole.	1958/1976			
	B I a 3 - Commission et sous-commission main-d'oeuvre.	1959/1963			
20	B I a 1 - Rapports main-d'oeuvre agricole.	1952/1973			
	B I a 2 - Chômage intempéries.	1950/1966			
	.../...				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
.../...					
21	B I b 1 - Commission départementale apprentissage.	1973/1978			
	C VIII a 1 - Comité départemental des pres- tations sociales agricoles.	1963/1977			
22	C VIII a 2 - Comité départemental des pres- tations sociales agricoles.	1961/1964			
23	C VIII a 2 - Comité départemental des pres- tations sociales agricoles.	1965/1967			
24	C VIII a 2 - Comité départemental des pres- tations sociales agricoles.	1968/1970			
25	C VIII a 2 - Comité départemental des pres- tations sociales agricoles.	1971/1974			
26	C VIII a 2 - Comité départemental des pres- tations sociales agricoles.	1975/1978			
27	C VIII a 3 - Comité départemental des pres- tations sociales agricoles.	1961/1977			
	.../...				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
.../...					
28	C VIII a 3 - Comité départemental des prestations sociales agricoles.	1967/1974			
29	C VIII a 3 - Comité départemental des prestations sociales agricoles.	1947/1978			
	C VIII a 5 - Comité départemental des prestations sociales agricoles.				
	C VIII a 6 - Comité départemental des prestations sociales agricoles.				
30	C VIII a 6 - Comité départemental des prestations sociales agricoles.	1960/1978			
	C VIII a 4 - Comité départemental des prestations sociales agricoles.				
31	C VIII a 4 - Comité départemental des prestations sociales agricoles.	1961/1966			
32	C VIII a 4 - Comité départemental des prestations sociales agricoles.	1967/1973			
	.../...				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
.../...					
33	C VIII a 4 - Comlté départemental des pres- tations sociales agricoles.	1974/1976			
	D III a 1 - A.S.A. ouvriers betteraviers	1950/1970			
	D III a 3 - Admission C.P.R.	1951/1970			
	D III a 4 - Cotisations sur salaire réel.	1952/1962			
	D III b - Paiement de cotisations.	1958/1965			
34	E III a 1 - Correspondance cotisations.	1955/1967			
	E VII - Titres perception, états exécu- toires, certificats d'annu- lation, états mensuels de re- couvrement.	1960/1974			
35	F II - Correspondance assujettissement.	1947/1958			
	F III a - Rachat cotisations.	1963			
	F III b - Correspondances diverses.	1955/1961			
	F V - Etude F.A.S.A.S.A. et vieillesse.	1963			
	F VII - Etats exécutoires, recouvrement.	1955/1974			
	.../...				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
.../...					
36	G IV a - Enquêtes et arrêtés, fixation salaires accidents du travail.	1944/1968			
37	K II - Voeux artisans ruraux affiliation A.M.E.X.A., double adhésion, affiliation d'office, dénonciation d'affiliation, correspondances diverses.	1961/1978			
	V I a 1 - Salaire différé.	1953/1974			
	V I c - Arrêtés commission des cumuls.	1962/1965			
38	V I d 3 - Commission des cumuls et structures agricoles.	1960/1971			
39	V I d 3 - Comité permanent de la commission des structures agricoles.	1965/1970			
40	V I d 3 - Comité permanent de la commission des structures agricoles.	1965/1974			
	.../...				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
.../...					
	Y I d 4 - Codification et statistiques I.V.D.				
41	Y I d 41 - F.A.S.A.S.A. - personnel et matériel.	1964/1970			
	Y I d 5 - S.A.F.E.R. - droit de préemption et divers.	1962/1966			
42	Y I c - Superficie et répartition exploitations agricoles par région naturelle.	1964/1965			
	Y III b - Enquête de 1956 durée du travail, enquêtes charges sociales, renseignements statistiques, recensement 1956, correspondances diverses.	1950/1972			
	Z II c 1 - Notation personnel	1954/1972			
	Z III 2 - Comptabilité préfecture - corres- pondance et livre comptable.	1965/1967			
	.../...				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
...	...				
43	Z III c 11 - Frais de déplacement - crédits.	1956/1975			
	Z III c 12 - Frais de déplacement - états, bordereaux et correspondance.	1954/1966			
44	Z III c 12 - Frais de déplacement - états.	1961/1978			
45	Z III c 12 - Frais de déplacement - états.	1967/1978			
	Z III c 14 - Feuilles comptables.	1956/1962			
	Z III c 15 - Moyens de transport et carburant.	1953/1962			
	Z III c 2 - Changement de résidence.	1962			
46	Z III d 11 - Frais de fonctionnement - crédits, bordereaux, états comptables.	1955/1975			
47	Z III d 12 - Frais de fonctionnement - comptabilité, matériel, mécano- graphie et ronéotype.	1958/1976			
	...				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
...	...				
48	Z III d 3 - Frais de fonctionnement - fiches comptables, états d'Inventaires.	1955/1973			
	Z III e 2 - Bail et transfert service rue Neuve des Jardins, relogement service rue Voltaire.	"			
49	Z III e 1 - Loyer rue Neuve des Jardins.	1960/1963			
	Z III e 2 - Crédits - quittances loyer, bordereaux et fiches comptables.	1955/1969			
	Z III f 11 - Crédits et installation téléphonique rue Voltaire.	1957/1967			
	Z III f 12 - Téléphone - bordereaux, comptabilité.	1958/1962			
50	Z III f 12 - Téléphone - états et fiches comptables.	1956/1975			
	Z IV b 1 - Questionnaires, correspondance, titularisation contrôleurs.	1963/1968			
	...				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

1005 W

11

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
.../...					
	Z IV d 2 - Achat meubles bureau.	1962/1964			
	Z V a 2 - Procès-verbaux - correspon- dance et éléments ancien registre.	1949/1958			
51	Z V a 1 - Communiqués de presse divers.	1961/1972			
	Z V b - Stages élèves africains et différents Lycées.	1964/1973			
52	Z V c 1 - Rapports d'activité.	1962/1973			
	Ancien G I - Rapports A.T.	1970			
	Ancien G III a - Correspondance A.T.	1960/1973			
	Ancien G III c - Rapports et imprimés pour déclarations.	1966/1967			
	Ancien G III b - Enquêtes maladies profes- sionnelles.	1970			
53	Ancien G IV a 1) et 2) Arrêtés préfectoraux A.T.	1963/1974			
	.../...				

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.

Partie réservée au service versant

Partie réservée
aux Archives

1	2	3	4	5	6
N°	Description des articles	Dates extrêmes	Communicabilité (*)	Année d'élimination	Observations
...	...				
	Ancien G IV b - Rapports et correspondances divers.	1960/1969			
	A II b 3 - Convention collective déshydratation Champagne-Ardenne.	1971/1976			
54	A II b 3 - Convention collective forestière de 1956 et codification.	1956/1963			

(*) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 ; décret n° 79-1 037 du 3 décembre 1979, art. 18) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1 038 du 3 décembre 1979).

A défaut de ces mentions, la communicabilité est déterminée par les articles 6 à 8 de la loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.